

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 20 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 6 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme BAUDERE, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme MERCHADOU à M. CASTETS, Mme PAIN-GOJOSSO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient absents:

Mme LUCKHAUS, M. JOUBE

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

3 – DÉNOMINATION DE VOIES

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Dans la cadre de l'harmonisation de la dénomination des voies communales et conformément aux compétences de la commune en matière de voirie et d'adressage, il est proposé de modifier et de créer certaines voies.

Il est tout d'abord envisagé de procéder à la dénomination de deux voies communales qui ne disposent à ce jour d'aucune appellation officielle, afin d'assurer une meilleure identification et une cohérence de l'adressage :

- chemin de l'Estran: cheminement de la rue Pierre Semard au Chemin du Rampeau.
- rue Louis-Lazare Zamenhof: rue qui relie la rue Adélaïde Hautval et le Chemin de Boisredon.

Par ailleurs, compte tenu de l'avancement des travaux relatifs à un projet immobilier en cours de finalisation, la création d'une nouvelle voie communale est nécessaire afin d'assurer une organisation cohérente du réseau viaire :

- l'une des impasses du lotissement la Croisette 3 sera dénommée l'impasse des Pibalous.

Enfin, dans un souci de simplification et de lisibilité, notamment pour les administrés, les services de secours et les services publics, il est proposé de raccourcir la dénomination d'une voie existante, sans en modifier le tracé ni le statut.

- La rue du groupe scolaire André Vallaëys sera dénommée rue André Vallaëys.

Ces modifications ont pour objet d'améliorer la lisibilité de l'adressage, de faciliter

l'orientation des usagers et des services de secours et d'optimiser la gestion administrative communale.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la dénomination de ces voies.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La commission n°7 (Urbanisme / Habitat / Revitalisation Urbaine / Mobilités / Patrimoine Urbain Et Fortifié) s'est réunie le 12 janvier 2026 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 23/01/26
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20260120-77163-DE-1-1

le Secrétaire de Séance,
Monsieur Michel EYMAS



Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE